

République Française
Département
AIN
Commune de
VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05/12/2017

(Convocation 29/11/2017)

Présents :

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint),
Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Françoise
CONSANI,**

**Représentés : Luc VALLIER par François BEAUDET
Mark BÜTTNER par Françoise CONSANI
Philippe HOULLEMARE par Pierre HOTELLIER**

Excusé: Alain TEPPE

Absent: Yannick DUPRAZ- DANGE.

Début de séance : 20H40

Désignation d'un secrétaire de séance : Eliane JONKER

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance 07/11/2017.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance 28/11/2017.

Le point sur les arrêtés du maire

Arrêté 029-2017 fixant l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) à Monsieur JOHANN DE ANTONI.

Arrêté 030-2017 fixant l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) à Madame Antoinette MENOUD.

Arrêté 031-2017 portant modification temporaire de circulation sur l'ensemble des voiries communales pour 2018 à l'occasion des travaux d'entretien de l'éclairage public.

URBANISME Rapporteur Bernard MUGNIER

-Les demandes en cours

Déclaration préalable DP 00143617B0006 déposée le 17/10/2017, par M Jean Paul STERQUE, pour la création de deux velux et une baie vitrée, au 16, ruelle de l'église. Arrêté d'opposition.

Certificat d'urbanisme d'information CUA 001436 17B0015, reçu le 02/11/2017 de Maître Jean- Louis LAURENT pour vente une partie de la parcelle B453 (zone A) par Consort DUBOUT –REY à CHAMPENOIS et WILMES.

Certificat d'urbanisme d'information CUA 001436 17B0016, reçu le 20/11/2017 de Maître Patrice MANDRAN de Bellegarde sur Valserine pour la vente de la parcelle B288 sise 16 ruelle de l'église par Mme MORNAND à Monsieur STERQUE.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et droit de préemption reçu le 24/11/17 de JURIS RHONE de LYON pour la vente des parcelles B291-292-295-575 sise 30 ruelle de l'église et rue du château par Monsieur FAVRE Michel à M ORIEZ et Mme RINGUET.

TRAVAUX ET PROJETS

- **Projet de réhabilitation du château** Rapporteur Pierre HOTELLIER

Monsieur BAILLET a présenté à Monsieur le Maire les relevés complets de l'aile Est du château et du passage à travers les caves du château pour rejoindre le couloir principal.

Il y a ajouté des esquisses des aménagements au rez-de-chaussée et à l'étage de l'annexe Est. Il y a néanmoins trois mois de retard sur le planning initial.

Il ressort des esquisses présentées que le projet de création d'un point rencontre/bistrot d'environ 90m² au rez-de-chaussée est techniquement faisable. Il faut noter que les caves voûtées seront dédiées à des espaces de rangement, et éventuellement d'un coin cuisine.

Quant au premier étage, il est également possible de créer une salle à usage multiple d'environ 120 m² plus un local traiteur, les deux niveaux étant connectés par un escalier dans la tour tronquée.

Dans la partie maison forte un passage de liaison sera aménagé pour rejoindre le couloir principal. Y prendront place également les sanitaires et probablement un local technique.

L'aménagement de la maison David en entrée, cage d'ascenseur et escalier desservant tous les étages n'est pas modifié.

ACTIONS :

- 1- Levé topo par géomètre (Rubini) (décembre)
- 2 -Fournir les plans au 50eme des travaux prévus (Baillet) (début décembre)
- 3 -Nouvelle estimation des travaux (Baillet)(début décembre)
- 4 -Diagnostic historique (Mme Vallin) (Décembre)
- 5- Engager la procédure simplifiée de désignation du Maître d'Oeuvre (avant 31 décembre)
- 6- CALENDRIER modifié :

2018 Janvier: Choix du Maître d'Oeuvre

Février à mai : phase Avant –Projet- Définitif

Fin Mai : dépôt du Permis de Construire.

Juin : préparation du dossier de Consultation des Entreprises
Juillet-début septembre : Consultation des Entreprises.
Mi- septembre : analyse des offres.
Octobre : Obtention Permis de Construire.
Fin Octobre : passation des marchés

2019 mi-janvier: début des travaux.

2020 mars: Fin des travaux.

- Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER

L'étude de faisabilité étant sur le point de se terminer, sur la base des données précisées dans le point précédent il convient de lancer une consultation pour un marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château basé sur un montant prévisionnel de 1 600 000€ HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité le montant prévisionnel qui sera consacré à l'opération de réhabilitation du château et autorise le maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

- Demandes de subventions pour la réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER

Après plusieurs contacts, il apparaît que le projet de réhabilitation du château peut prétendre à des aides financières de plusieurs partenaires tels que :

- l'Etat dans le cadre des aides de la DRAC pour la protection du patrimoine et de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- la Région et l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER
- La Région dans le cadre du Plan patrimonial
- La Région et la CCPG dans le cadre du Contrat ambition Région
- le Département dans le cadre de la dotation territoriale
- la CCPG dans le cadre du Fonds de Concours

Pan de financement prévisionnel sur la base d'un coût des travaux de 1 600 000 € HT.

En parallèle, une campagne d'appel à des financements privés est en cours de préparation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à accomplir toutes les démarches auprès des différents partenaires (Etat, Europe, Région, Département, CCPG,) pour obtenir des aides financières aux taux les plus élevés.

- Projet de desserte forestière Rapporteur François BEAUDET

L'ONF et la commune de Divonne les Bains souhaite mettre en place une desserte forestière qui aboutirait sur la commune de Vesancy. Une réunion est prévue le 11 décembre prochain.

- Divers.

PERSONNEL Rapporteur Pierre BATARD

- Validation du nouveau tableau des emplois

Dans sa séance du 07 novembre dernier, l'assemblée a validé l'augmentation du nombre d'heure de travail hebdomadaire pour le poste d'entretien des locaux de la commune (passage de 19h00 à 21h00 par semaine). Le centre de gestion de l'Ain a émis un avis favorable à cette modification.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité le nouveau tableau des emplois permanent.

Pour information lancement d'un recrutement

Mme Antoinette MENOUD a présenté une demande de mutation pour la commune de Versonnex pour un poste dans l'animation auprès des enfants. Sa mutation a été acceptée par Monsieur le Maire.

Aussi, nous avons lancé un recrutement pour un agent d'entretien pour le nettoyage des locaux communaux.

FINANCES Rapporteur Pierre BATARD

- Indemnités de conseil au percepteur

L'arrivée au 1^{er} avril 2017, sur la trésorerie de Gex d'un nouveau receveur municipal, Monsieur André RIETZMANN nécessite que le conseil délibère pour décider si la commune veut solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable et pour lui accorder une indemnité.

Après contact de quelques communes du périmètre de la trésorerie de Gex, il en ressort que ces collectivités ont accordé une indemnité à 100%.

Il est proposé d'accorder une indemnité au taux de 100%.

- Cette indemnité est calculée par l'application d'un tarif dégressif par tranche, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.
- Ainsi pour 2017, l'indemnité sur les 9 mois de présence est estimée à environ 272.54 € (pour un taux de 100%) sur la base moyenne de dépenses des exercices 2014-2015-2016

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an au nouveau receveur municipal.

- Convention sur les conditions de recouvrement des produits

Afin de formaliser les conditions pour le recouvrement des produits locaux, la trésorerie de Gex propose une convention par laquelle la coordination des actions de l'ordonnateur (la commune) et son comptable assignataire (la trésorerie) visera à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits (recettes).

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention.

-Le point sur les finances

Monsieur le Maire fait un point sur l'évolution des finances de la commune depuis 2014.

Il ressort de l'analyse des chiffres que les recettes communales sont progressivement impactées par la baisse des dotations de l'Etat depuis 2015 et que le produit des impôts locaux stagne, alors que les dépenses progressent au rythme annuel d'environ 3%. Il convient de préserver l'équilibre budgétaire et une marge raisonnable d'autofinancement pour 2018.

ECOLES Rapporteur Eliane JONKER

-Le point sur le conseil d'école du 16 novembre

*Les effectifs des classes sont stables par rapport à l'année dernière, soit 37 élèves :

- 21 élèves dans la classe des petits : 4 en petite section, 5 en moyenne section, 3 en grande section, 6 au CP et 3 au CE1
- 16 élèves dans la classe des grands : 1 au CE2, 7 au CM1 et 8 au CM2.

*Point sur les locaux, matériel et mobilier.

Remerciements à la mairie pour le nouveau local pour la surveillance des repas de midi.

Le portail qui sépare la cour de récréation du terrain de boules ne ferme plus.

Un remplacement des écrans d'ordinateur de la classe des petits est à prévoir.

-Subvention classe découverte mai 2018

Du 16 au 23 mai 2018, sera organisée une classe découverte pour les 16 enfants de la classe de Monsieur GRANDCLEMENT.

Destination l'ISLANDE. La commune est sollicitée pour une aide financière d'un montant de 1600 € soit 100 € par enfant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'allouer à la coopérative scolaire de la classe des grands une subvention de 1 600 € pour la classe découverte 2018

-Participations de la commune aux dépenses scolaires et aux activités scolaires 2017-2018

L'an dernier, le conseil avait maintenu le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève. Cette aide intègre : Fournitures individuelles des élèves : cahiers, livres, dictionnaires, fichiers ...

- Fournitures collectives : papeterie, matériel d'art visuel, consommables informatiques : cartouches toners papier
- Tout matériel pédagogique et de sport
- Matériels et matériaux pour activités manuelles
- Renouvellement des pharmacies
- Petits mobiliers et matériel de rangement
- Abonnement
- Fournitures de direction

Il est proposé de renouveler pour 2018 (année scolaire 2017-2018), cette participation à hauteur de 114 € par élève pour les 37 enfants scolarisés sur la commune soit au total 4218 €.

D'autre part, sur la période scolaire 2016-2017, la commune a maintenu la prise en charge du coût des activités sportives de ski et de piscines des enfants scolarisés.

L'activité ski comprend le transport, d'un coût estimé à 948 €.

L'activité piscine comprend le transport estimé à 759 € et les entrées à 800 €. Considérant l'intérêt de ces activités dans le développement des enfants, il est proposé de reconduire pour l'année scolaire 2017-2018 la prise en charge du coût des activités sportives ski (6 journées) et piscine (11 séances).

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler la participation communale de 114 € par enfant pour les 37 enfants scolarisés sur la commune et de reconduire la prise en charge du coût des activités sportives.-

RELATIONS AVEC LA CCPG

- Proposition de convention pour l'entretien des fossés et grilles Rapporteur François BEAUDET

Ce point sera traité lors d'un prochain conseil. En attente de la prochaine réunion relative au transfert de compétence eaux pluviales du 14 décembre prochain.

- Le point sur le dernier conseil communautaire. Rapporteur Pierre BATARD

Monsieur BATARD donne des informations sur le dernier conseil municipal.
(Vote des subventions aux associations- Validation d'une tyrolienne sur la faucille)

- Le point sur les réunions avec la CCPG.

Monsieur MUGNIER présente un projet de Kart à PERON

Monsieur BEAUDET rappelle la mise en place de la nouvelle régie intercommunale de gestion de l'eau et assainissement (Régie des eaux gessiennes), et le refus du comité eau assainissement de statuer sur la prise en charge d'une extension de réseau d'eau potable dans le cadre d'une délocalisation d'exploitation agricole.

Madame CONSANI annonce le transfert des salariés de l'Office de Tourisme vers l'EPIC, la mise en place de la taxe de séjour uniformisée sur le territoire du Pays de Gex et un projet d'activité VTT dans un premier temps sur la Faucille (à destination des familles) puis sur Crozet et Mijoux.

DIVERS

- Diverses informations.

Les vœux du Maire le dimanche 7 janvier à 18h00 dans la salle des fêtes du château.

Prochaines dates du conseil municipal : Mardis 09 janvier- 06 février- 13 mars -3 avril-

Jeudi 03 mai –

Mardis 05 juin-03 juillet -04 septembre -02 octobre- 06 novembre-04 décembre

Fin du conseil : 23H30

Le Maire et Président de séance

Pierre HOTELLIER

